

DECRET N°63- 152 /PR/MCET.
portant approbation du Budget-Programme
d'emploi des crédits du Fonds de Soutien
des Produits à l'Exportation (3ème exercice:
1.10.62 à 30.9.63)

Le Conseil des Ministres entendu .

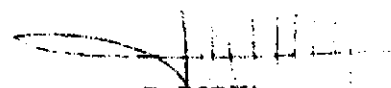
ARTICLE 2.- Le Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, le Ministre des Finances et du Travail, le Ministre de l'Agriculture et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./..

Hubert MAGA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre du Commerce, de l'Eco-
nomie et du Tourisme,


P. DARBOUX

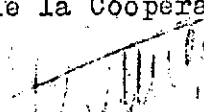
Le Ministre des Finances
et du Travail,


B. BORNA

AMPLIATIONS:

E.R.	15
C.C.G.	4
A.N.D.	2
M.C.E.T.	2
M.A.C.	2
M.F.T.	2
T. PAYEUR	1
CH.COMMERCE	1
D.A.E.	4
M.D.P.	1
J.O.R.D.	1

le Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération,


A. ADANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
-:-:-:-:-
MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

-:-:-
DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES

BUDGET 1962-1963 DU "FONDS DE SOUTIEN
DES PRODUITS A L'EXPORTATION
-:-:-:-:-

Chap.	Art.	Titre I - Recettes ordinaires		Chap.	Art.	Titre I - Dépenses ordinaires	
I		Fonds de Réserve	34.000.000	I	I	Fonctionnement	
II		Produit des taxes de soutien	26.000.000		1er	Personnel	400.000
III		Produit des prélèvements	10.000.000		2	Matériel	P.M.
IV		Recettes diverses	P.M.		3	Véhicules et assurance desdits	2.000.000
		Titre II - Recettes Extraordinaires			4	Cotisations à organismes-Internat	200.000
I		Emprunts	P.M.	II		Soutien des Produits	
II		Subvention	P.M.		1er	Coton	1.200.000
					2	Arachides	10.000.000
					3	Coprah	2.000.000
					4	Ricin	4.000.000
				III		Actions subsidiaires	P.M.
				IV		Divers et imprévus	200.000
						Titre II - Dépenses Extraord.	
						Remboursement des Emprunts	P.M.
						Service des intérêts	P.M.
						Total des dépenses	20.000.000
						solde créditeur de l'exercice à	
						verser au Fonds de Réserve	50.000.000
		Total des recettes	70.000.000			Total	70.000.000

Equilibre le présent budget de l'exercice 1962/1963 à la somme de SOIXANTE DIX MILLIONS DE FRANCS (70.000.000)
Approuvé par le Conseil d'Etat et le Comité Technique Consultatif du Fonds de Soutien-